



Le lundi 15 juillet 2024, à 18 heures, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis à la salle multifonctions, à Kernilis, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BELE, Anne BESCOND, Bernard BRIANT, Christophe COLIN, Stéphane CORRE, Pascal CORNIC, Pierre GUIZIOU, Marguerite LAMOUR, Olivier MARZIN, René PAUGAM

Etaient absents : Marie-Annick CREAC'HADEC, Nathalie CHALINE, Thierry GAUDEC, Daniel GODEC a donné pouvoir à Olivier MARZIN, Nadège HAVET, François-Xavier IMBERDIS a donné pouvoir à Christophe BELE, Jean JEZEQUEL, Marc JEZEQUEL a donné pouvoir à Pierre GUIZIOU, Lucien KEREBEL a donné pouvoir à Christophe COLIN, Olivier LE FUR, Gilles MOUNIER, Yves ROBIN, Chantal SOUDON a donné pouvoir à Marguerite LAMOUR, André TALARMIN, Guy TALOC, Jean-François TREGUER a donné pouvoir à Stéphane CORRE

Madame la Présidente salue l'assemblée réunie en la salle multifonctions à Kernilis, pour la troisième séance du Comité Syndical de cette année. Elle rappelle le contexte de cette nouvelle convocation qui fait suite à l'obligation de report de la plénière du 27 juin 2024, lors de laquelle le quorum n'était pas atteint. Elle précise que pour cette séance, l'obligation du quorum est levée.

Madame la Présidente procède ensuite à l'appel, et ouvre la séance. Elle soumet les procès-verbaux des précédentes plénières des 6 février 2024 et 27 juin 2024 à l'approbation de l'assemblée ; ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Madame la Présidente présente aux membres l'ordre du jour de la séance.

I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

POINT SUR LE CONTRAT DSP CONCLU AVEC SUEZ :

Madame la Présidente partage sa déception quant au manque de réactivité et de sérieux des services administratifs. Elle relève qu'à contrario, sur le terrain (à l'usine), les professionnels sont sérieux, réactifs et efficaces.

Madame la Directrice, en l'absence du Vice-Président en charge du dossier portant sur l'alimentation en eau potable, fait part :

- de la baisse constatée en 2023 des volumes d'eau vendus (- 198 000 m³),
- des projets de protection : installation de caméras de vidéo protection, équipement contre la foudre,
- des différents projets d'avenants au contrat de DSP à venir
- d'une évolution du prix de l'eau en 2025 du fait d'une augmentation annoncée par Brest Métropole et Eaux du Ponant sur les volumes imputés par le SEBL

Madame la Présidente souligne les résultats satisfaisants des analyses réalisées par SUEZ, avec un taux de conformité bactériologique et physico-chimique à 100% à la sortie d'usine.

PRESENTATION DES OPERATIONS EN COURS :

- Interconnexion Saint-Renan 1 : Bel ouvrage en service depuis 2023. Quelques ajustements sont en cours. L'ensemble des équipements sera intégré au contrat de DSP par avenant.

- Filière de traitement et de valorisation des boues : Ces travaux, dont le coût est très élevé, ont débuté le 15 juillet 2024, avec l'installation du chantier. Au regard de la rapidité de remplissage des lagunes et de la quantité de boues produites, l'opération de curage prévue début 2025 devra être avancée à fin 2024. Celles collectées en début 2024 sont actuellement en phase de séchage avant d'être évacuées.

- Accord de programmation « Plan résilience Eau – Bas-Léon »

- o Interconnexion Iroise 2 : Une réunion s'est tenue le 11 juillet 2024 afin d'évaluer le contexte de toutes les parties prenantes au projet. Sont prévus pour le financement une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau, des sollicitations au titre du volet 2 du Pacte 2030 du Département du Finistère et de la DETR. Comme le souligne Monsieur Pierre GUIZIOU, en cas de refus des subventions sus-citées, le coût de cette opération sera répercuté sur les collectivités.
- o Réaménagement des étangs d'eau brute/Prise d'eau : l'étude de faisabilité, confiée à un bureau d'étude, a débuté le 6 avril 2024. Cette étude technico/économique est importante : son objectif est d'évaluer les possibilités d'aménagements différents de la prise d'eau et des réserves d'eau brute afin d'éviter le dépôt des sédiments dans les étangs.
- o Etude portant sur les captages abandonnés : en concertation avec les EPCI, 6 captages ont été retenus pour leur potentiel important en termes de rendement et faisabilité.
- o Plan animation-sensibilisation Economie d'eau-GIEP : une enquête menée auprès des communes et EPCI a fait l'objet d'une première restitution début juillet. Des actions suivront.
- o Acquisition Zone Humide du Méneç : Le compromis de vente sera signé fin août.

- Réfection du bâti ancien : Des travaux sur l'usine sont à mener (la toiture et le bardage des bâtiments les plus anciens, l'étanchéification du silo à chaux, et la réalisation d'un nouveau local WC/vestiaires). A réception du projet de maîtrise d'œuvre une évolution du budget sera certainement nécessaire. Les délégués seront alors amenés à délibérer sur ce point.

- Canalisation fixée au pont de Tréglonou : Madame la Présidente précise que l'état de la canalisation est satisfaisant, mais qu'il est plutôt question des points de fixation au pont de la Départementale qui sont, pour certains, inquiétants. Des échanges sont en cours avec le Département.

Monsieur Olivier MARZIN informe qu'un passage sous l'Aber avec un fourrage dirigé est envisagé par la CCPA pour l'assainissement.

Affaire soumise à délibération :

▪ **Entretien des étangs d'eau brute : opération de curage des retenues de Moulin Neuf et Baniguel, et travaux sur les équipements hydrauliques**

- **Délibération n° 12 : AEP : entretien des étangs d'eau brute : opération de curage des retenues de Moulin Neuf et Baniguel, et travaux sur les équipements hydrauliques**

Depuis 2021, le Syndicat a entamé des réflexions et des démarches afin de réaliser cette opération. Une enquête publique est lancée depuis le 24 juin 2024, jusqu'au 25 juillet 2024. A ce jour, peu de remarques ont été faites. L'envasement important et le volume à évacuer conséquent font que cette opération sera contraignante et réalisée par étapes avec un budget prévisionnel à hauteur de 1 033 500 € HT.

Il est noté qu'une demande auprès de Madame la Maire de Kernilis devra être faite en vue de la prise d'un arrêté communal pour l'information des usagers et faciliter l'accès aux engins à ce chantier qui devront traverser la route départementale.

Madame la Directrice précise qu'une démarche est prévue auprès des agriculteurs afin de recenser leur besoin ou non de ces matières valorisantes (création, réfection de talus).

Madame la Présidente soumet au vote la délibération relative à cette opération.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** **=> Avis favorable à l'unanimité**

II. SAGE BAS-LEON ET PROGRAMMES OPERATIONNELS/CTU

RETOUR SUR LES REUNIONS REGIONALES/COMMISSIONS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des milieux aquatiques, ayant participé à la Commission Vilaine et côtières bretons ainsi qu'à l'assemblée bretonne de l'eau qui se sont tenues le 16 mai 2024, expose les différents sujets abordés tels que :

- le plan résilience eau dont un des objectifs attendus est la réduction de 10% des prélèvements en eau par rapport à 2019. Le rôle des CLE sera de définir la répartition de cette économie sur les différents usagers,

- la consommation des crédits de l'agence de l'eau (dernière année du 11^{ème} programme) qui induit le report de certains projets,
- le prix de l'eau pour les usagers, pour lequel les modalités de tarification varie d'une région à l'autre : prix unique, dégressif, progressif selon différents critères (types d'usager, social (en lien avec les données de la CAF), ...). A terme, les tarifs de l'eau ne devront plus être dégressifs.

Les commissions Ressource-Qualité eau et Milieux terrestres - littoral des 6 et 20 juin 2024 ont été fort appréciées de par la qualité des intervenants et des activités proposées. Le temps passé sur le terrain avec des démonstrations d'absorption de l'eau en fonction des différents sols ainsi que le déplacement sur un marais rétro-littoral avec l'analyse des paysages ont été des temps forts de ces rencontres.

Monsieur BELE précise que la formation « enjeux quantitatifs » à destination des élus est reportée au 18 octobre 2024. Elle se déroulera à Landivisiau.

LES PROGRAMMES OPERATIONNELS

- Nouveau marché qualité eau : la consultation est reportée sur la fin d'année 2024 et le financement sur l'enveloppe du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau.
- Etude marais rétro-littoraux : l'objectif de cette étude est d'aboutir à un vrai projet de gestion de marais rétro-littoraux. La consultation est effectuée, mais l'enveloppe du 11^{ème} programme de l'agence de l'eau étant consommée, le SEBL a été orienté vers les fonds verts, toutefois sans aucune garantie d'obtenir une subvention.
- MAEC - Mesures Agri-Environnementales et Climatiques 2023-2027 : Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge des espaces terrestres note qu'il existe une marge importante pour progresser. En effet, en 2023, les 2 734 ha contractualisés (à savoir 64 exploitations) représentaient 4.5% de la SAU alors que l'objectif fixé initialement est d'atteindre 10% de la SAU. L'animation réalisée sur les mois de mars et avril 2024 a permis de faire évoluer ces chiffres à 6% de la SAU.
- Projet Startijin Valait : Ce projet porté par la Chambre d'Agriculture a pour objectif « l'impulsion d'innovation pour la neutralité climatique du territoire à dominante agricole grâce à un élevage réinventé ». Monsieur René PAUGAM expose le volet « Eau et aménagement » envisagé par la CLCL et pour lequel le SEBL est sollicité en appui technique. Les actions ciblées, sur 5 années maximum, devraient permettre de réduire de 30% les émissions agricoles de carbone, et de connaître les consommations agricoles en eau. Madame la Présidente informe les délégués qu'ils pourraient être amenés à délibérer dans les prochains mois, pour le cas où le SEBL serait sollicité pour la réalisation d'actions dans le cadre de ce projet.

Affaires soumises à délibération :

- Convention entre le SEBL et les communes de Goulven et Treflez fixant les modalités de surveillance du système d'endiguement Rousseau
- Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SEBL et le Conservatoire du littoral
- Programme Breizh-Bocage – Travaux 2024/2025 et animation 2025
- Appel à projet Trame verte et bleue : programmation 2024/2025 pour la mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité
- Appel à projet Pacte en faveur de la haie - plantation intraparcellaires
- Appel à projet Pacte en faveur de la haie « structuration de la filière durable de la haie »
- Délibération n° 13 : Convention entre le SEBL et les communes de Goulven et Tréflez fixant les modalités de surveillance du système d'endiguement Rousseau

La digue Rousseau, appartenant au Conservatoire du littoral, est située sur deux communes (Goulven et Tréflez) appartenant à deux communautés de communes différentes (CLCL et HLC), qui, désignées comme autorités GEMAPI sont compétentes pour la gestion et la surveillance de l'ouvrage de protection contre les inondations et la mer. Par convention, le SEBL a été désigné comme gestionnaire unique de la prévention des inondations sur le système d'endiguement de cet ouvrage.

Madame la Présidente soumet à délibération le projet de convention tripartite (SEBL, communes de Goulven et Tréflez) dont l'objet est de définir le cadre d'intervention de chacun sur la digue ; au titre des pouvoirs de police pour les deux communes et la prévention des inondations pour le SEBL.

Madame BESCOND précise que la délibération relative à ce sujet vient d'être adoptée par la commune de Tréflez.

VOTE :

Contre : 0

Abstention : 0

=> Avis favorable à l'unanimité

- **Délibération n° 14 : Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le SEBL et le Conservatoire du littoral**

Les études réalisées sur la digue Rousseau préconisent la réalisation de travaux de remise en état afin d'assurer sa tenue dans le temps. Ce projet, commun au SEBL et au Conservatoire du littoral, nécessite la constitution d'une co-maîtrise d'ouvrage, régit par une convention qui désigne temporairement le SEBL comme le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération d'aménagement du système d'endiguement.

Cette convention, définit également l'objet et les modalités techniques et financières de la co-maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** => **Avis favorable à l'unanimité**

- **Délibération n° 15 : Programme Breizh-Bocage – Travaux 2024/2025 et animation 2025**

A compter de l'automne 2024, débutera la 8^{ème} campagne (2024-2025) de travaux bocagers, à l'échelle des bassins versants de l'Aber Wrac'h, la Flèche et les sources de l'Aber Ildut. Ces travaux consisteront entre autres, en la création/restauration de talus et de haies, des ouvertures/fermetures d'entrée de champs, des travaux de gestion des haies. Le budget prévisionnel est à hauteur de 260 000 € HT.

Les subventions provenant de l'agence de l'eau, du conseil départemental du Finistère, de la région Bretagne et des fonds européens, représenteront 65% du budget HT. Le complément sera apporté par le syndicat, la CCPA, Brest Métropole et les agriculteurs.

Quant au programme d'animation, qui s'inscrit dans la continuité du programme Breizh-Bocage 2, le budget prévisionnel est chiffré à 25 000€, soit environ 0,4 ETP technicien bocage.

Madame la Présidente soumet à délibération, ce programme.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** => **Avis favorable à l'unanimité**

- **Délibération n° 16 : Appel à projet Trame verte et bleue : programmation 2024/2025 pour la mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques et de la biodiversité**

Afin de renforcer les trames verte et bleue du Bas-Léon, de mieux prendre en compte la préservation de la biodiversité et de développer les continuités écologiques sur le périmètre du SAGE du Bas-Léon, le SEBL a, en 2020 et 2022 répondu à l'appel à projet européen « identification et mise en œuvre d'actions en faveur des continuités écologiques ». Les enjeux ciblés sont :

- La restauration des milieux d'intérêt pour la biodiversité,
- L'accompagnement agricole pour concilier activité économique et biodiversité
- La gestion durable des éléments clés des corridors
- Le développement de la filière « valorisation du bois de bocage »
- La gestion et la sensibilisation sur les espèces invasives
- La sensibilisation des collectivités, du monde agricole, des établissements de formation et du grand public sur la biodiversité locale.

Il est proposé de répondre à ce nouvel appel à projet (2024-2025) qui est un complément au dispositif régional Breizh-Bocage ainsi qu'aux programmes d'actions menés dans le cadre du CTU du Bas-Léon 2020-2025.

Le budget alloué pourrait ainsi prendre en charge les dépenses directes de personnels, les frais de déplacement et de repas, les prestations et les charges indirectes pour des actions d'animation, des sorties techniques, l'organisation du concours général agricole et d'un spectacle.

Madame la Présidente soumet au vote des délégués la délibération présentant cet appel à projet et la volonté du SEBL d'y répondre.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** => **Avis favorable à l'unanimité**

- **Délibération n° 17 : Appel à projet Pacte en faveur de la haie – Plantations intraparcellaires**

Le volet « accompagnement technique des agriculteurs » de l'appel à projet régional 2024 « Pacte en faveur de la haie » a pour objectif de soutenir l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre de la plantation de haies et d'alignements d'arbres intraparcellaires en agroforesterie sur les surfaces agricoles de la région Bretagne. Cet appel à projet est un complément au dispositif régional Breizh-Bocage.

Dans le cadre de ce projet, le SEBL pourrait accompagner de manière individuelle 5 exploitations du territoire du SAGE du Bas-Léon, sur l'élaboration de leur projet de plantations ; du montage au dépôt du dossier d'investissement, jusqu'à la réalisation des travaux. Des conseils sur l'entretien et la valorisation des plantations seront également apportés.

Le budget prévisionnel 2024-2025 proposé intègre le temps d'animation ; dépenses directes des personnels au prorata du temps passé et les charges indirectes (plafond à 15% des dépenses directes).

Le nombre de jours d'animation prévu par exploitation est de 3 jours, avec un coût total estimé à 4 096.90 € pour les 5 exploitations. Les subventions attendues s'élèvent à hauteur de 80% du coût TTC. Le reste à charge sera financé par les EPCI et les collectivités dans le cadre de leurs participations aux actions transversales du SAGE.

Madame la Présidente soumet au vote des délégués la délibération présentant cet appel à projet et la volonté du SEBL d'y répondre.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- **Délibération n° 18 : Appel à projet Pacte en faveur de la haie – « Structuration de la filière durable de la haie »**

Dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, l'ADEME porte un appel à projet « Structuration de la filière durable de la haie », qui est un complément au dispositif régional Breizh-Bocage et dont les objectifs sont :

- Développer les valorisations économiques de la biomasse des haies
- Aider à la constitution de filière durable et pérenne
- Assurer une adéquation entre la ressource et les usages
- Prendre en compte toutes les disparités de maturité des projets de filière
- Porter un dispositif innovant : interface entre l'amont et l'aval

Le budget prévisionnel intègre le temps d'animation et de développement de la filière de valorisation du bois, ainsi qu'une étude de gisement de la ressource bocagère du territoire, la création de supports pédagogiques et techniques ; en prenant en charge les dépenses directes de personnels, les dépenses indirectes et les prestations.

Le montant total de ce projet est estimé à 100 000 €. Les subventions attendues s'élèvent à 80% du montant TTC. Le reste à charge sera financé par les EPCI et collectivités dans le cadre de leurs participations aux actions transversales du SAGE.

Madame la Présidente soumet au vote des délégués la délibération présentant cet appel à projet et la volonté du SEBL d'y répondre.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

III. ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES – MARCHES PUBLICS

- Assurances : L'ensemble des contrats d'assurances souscrits par le SEBL arrivant à échéance au 31 décembre 2024, une nouvelle consultation a été lancée tout début juillet pour laquelle les réponses sont attendues pour le 4 septembre 2024. Une restitution de l'analyse des réponses à la consultation sera faite lors du prochain bureau du 26 septembre 2024.

- Subvention loi Oudin-Santini : Madame la Présidente informe qu'elle a rencontré, des membres de l'association Evit Bugale Breizh à leur demande fin juin 2024. L'objectif de ce temps d'échange était de présenter le nouveau projet de l'association pour lequel est sollicitée une subvention de la part du SEBL.

Une délibération sera soumise aux délégués lors du comité syndical du 16 octobre 2024.

Monsieur Pierre GUIZIOU ajoute que Evit Bugale Breizh est une association locale sérieuse et présente dans la vie associative.

Affaires soumises à délibération :

- **Convention de groupement de commandes permanent en Finistère**

- **Délibération n° 19 : Convention de groupement de commandes permanent en Finistère**

Les groupements de commandes permanents sont autorisés par l'article L.2113-6 du code de la commande publique. Ils permettent des économies d'échelle en rationalisant les achats et des gains en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats/marchés.

L'adhésion à un tel groupement se fait par signature de la convention cadre. Les groupements de commandes futurs font ensuite l'objet d'annexe à cette convention.

Afin d'harmoniser les protocoles de suivi opérés par les différents porteurs de contrats territoriaux sur le territoire du SAGE Bas-Léon, et de rationaliser les coûts et les moyens humains, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes permanent portant sur le suivi de la qualité de l'eau sur le territoire du Bas-Léon. Le PIC, la CCPA, la CLCL et le SEBL adhèreraient au groupement. Le SEBL, jouant le rôle de coordonnateur, aura la charge de l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et de passation du marché, jusqu'à son attribution pour le compte des membres.

Madame la Présidente soumet au vote des délégués la délibération présentant la convention cadre « groupements de commandes permanents » et son annexe « suivi de la qualité de l'eau mutualisé à l'échelle du SAGE Bas-Léon ».

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** => **Avis favorable à l'unanimité**

INFORMATIONS PATRIMOINE

- Avancement des travaux suite à la tempête CIARAN : Les travaux de sécurisation des accès et des équipements pour la production de l'eau potable et des chemins ont été réalisés. Il reste la réfection du pignon du bâtiment AQUADAF, en remplacement de la réparation provisoire.
Concernant le bois tombé, différents axes de valorisation sont à l'étude (bois d'œuvre, bois énergie, paillage après broyage, bois bûche).
- Sensibilisation des promeneurs – réduction des dégradations : Beaucoup de passages sont constatés sur les terrains propriétés du SEBL et des dégradations sont à déplorer (déchets, moto-cross, ouvertures de sentiers sans autorisation). Aussi, une signalétique (une trentaine de panneaux « PROPRIETE SEBL ») a été installée. Un travail est mené sur un panneau-totem pour alerter et informer sur les autorisations et interdictions sur le PPC.

RESSOURCES HUMAINES

Affaires soumises à délibération :

- Protection Sociale Complémentaire : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour lancer la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la convention de participation au « risque prévoyance »
 - Déplacement des agents du SEBL : ordre de mission
 - Création d'un emploi permanent à temps complet : modification du tableau des emplois permanents
- Délibération n° 20 : Protection Sociale Complémentaire : mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour lancer la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement de la convention de participation au « risque prévoyance »

L'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 introduit le caractère obligatoire d'une participation financière de la part des collectivités et leurs établissements publics aux garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents souscrivent.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2025, la participation employeur pour la garantie de prévoyance sera de 7 euros minimum et de 15 euros minimum à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la garantie santé.

Cette participation peut intervenir soit :

- au titre de contrats et règlements labellisés dans les conditions prévues à l'article L.310-12-2 du code des assurances,
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure un contrat ou une convention de participation d'une durée de six ans, à adhésion facultative ou obligatoire.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère a décidé de mener, pour le compte des collectivités et établissements demandeurs, une procédure de mise en concurrence transparente afin de choisir un organisme ou un groupement d'organismes compétents en vue d'une convention de participation portant sur la garantie prévoyance. A l'issue de la consultation, le Syndicat aura le choix d'adhérer ou non à la convention de participation. Pour le cas d'une adhésion, celle-ci ainsi que la convention devront être approuvées par les délégués du comité syndical.

La délibération proposée par Madame la Présidente concerne le mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère afin de lancer la procédure de mise en concurrence.

VOTE : **Contre : 0** **Abstention : 0** => **Avis favorable à l'unanimité**

- Délibération n° 21 : Déplacement des agents du SEBL : ordre de mission
Délibération qui annule et remplace les délibérations n°33/2015 du 04/11/2015, n°36/2016 et n°06/2020 du 23/01/2020

Jusqu'alors les délibérations prises relatives aux déplacements des agents du SEBL, définissaient la liste des emplois qui pouvaient prétendre à des ordres de mission permanents dans le périmètre d'utilisation de celui-ci selon le type d'emploi.

Toutefois, en regard de l'évolution du nombre d'emplois au SEBL, il est proposé que les ordres de mission permanents soient, par principe, accordés à tous les agents pour une durée de validité de 12 mois. Le périmètre d'utilisation de l'ordre de mission permanent devra impérativement être mentionné sur le document.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

- Délibération n° 22 : Crédit d'un emploi permanent à temps complet – Modification du Tableau des Emplois Permanents

L'agent conseiller agri-environnement du Syndicat fera valoir ses droits à la retraite en fin d'année. Devant solder, avant la date de retraite officielle, l'ensemble de ses congés et son compte épargne temps, l'animation agricole ne sera plus assurée dès octobre 2024.

Aussi, Madame la Présidente propose de modifier, à compter du 1^{er} octobre 2024, le tableau des emplois permanents par la création d'un poste à temps complet de technicien agricole. La publication de la vacance de poste sera publiée mi-juillet. Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

VOTE : Contre : 0 Abstention : 0 => Avis favorable à l'unanimité

COMMUNICATION

Madame la Présidente souhaitant engager une réflexion sur le patrimoine du Syndicat des Eaux du Bas-Léon, propose aux délégués une visite des propriétés du SEBL et de l'usine de production d'eau potable de Kerlouron, le mardi 3 septembre 2024 suite au comité syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19h15.

La Présidente,


Marguerite LAMOUR

Annexe : Liste des présents et excusés

MEMBRES TITULAIRES (classés par ordre alphabétique)				COMPETENCES							
Civilité	Prénom	NOM	Structure	AEP	Animation du SAGE	GEMA	Autres Missions	Présent(e)	Excusé(e)	Le cas échéant, Pouvoir donné à	Signature
Monsieur	Christophe	BELE	CLCL	●	●	●	●	x			
Madame	Anne	BESCOND	Haut-Léon Communauté		●	●	●	x			
Monsieur	Bernard	BRIANT	CCPI	●	●	●	●	x			
Monsieur	Christophe	COLIN	CCPI	●	●	●	●	x			
Monsieur	Stéphane	CORRE	CCPI	●	●	●	●	x			
Monsieur	Pascal	CORNIC	CLCL	●	●	●	●	x			
Madame	Marie-Annick	CREAC'HCADEC	CCPA	●	●	●	●		x		
Madame	Nathalie	CHALINE	Brest Métropôle		●		●		x		
Monsieur	Thierry	GAUDEC	Commune de Tréflez	●			●				
Monsieur	Daniel	GODEC	CCPA	●	●	●	●		x	Olivier MARZIN	
Monsieur	Pierre	GUIZIOU	CLCL	●	●	●	●	x			
Madame	Nadège	HAVET	CCPA	●	●	●	●				
Monsieur	François-Xavier	IMBERDIS	CLCL	●	●	●	●		x	Christophe BELE	
Monsieur	Jean	JEZEQUEL	CCPL		●	●	●		x		
Monsieur	Marc	JEZEQUEL	CAPLD	●	●	●	●		x	Pierre GUIZIOU	
Monsieur	Lucien	KEREBEL	CCPI	●	●	●	●		x	Chrsitophe COLIN	
Madame	Marguerite	LAMOUR	CCPI	●	●	●	●	x			
Monsieur	Olivier	LE FUR	CCPA	●	●	●	●				
Monsieur	Olivier	MARZIN	CCPA	●	●	●	●	x			
Monsieur	Gilles	MOUNIER	CCPI	●	●	●	●		x	Bernard BRIANT	
Monsieur	René	PAUGAM	CLCL	●	●	●	●	x			
Monsieur	Yves	ROBIN	CCPI	●	●	●	●		x		
Madame	Chantal	SOUDON	CAPLD	●	●	●	●		x	Marguerite LAMOUR	
Monsieur	André	TALARMIN	CCPI	●	●	●	●		x		
Monsieur	Guy	TALOC	CCPA	●	●	●	●		x		
Monsieur	Jean-François	TREGUER	CCPA	●	●	●	●		x	Stéphane CORRE	
			26					10	13	7	

Liste des invités

INVITES (ordre alphabétique)						
Civilité	Prénom	NOM	Structure	Présent(e)	Excusé(e)	Signature
Madame	Anne	ABHERVE GUEGUEN	Comptable Publique		X	
Monsieur	Julien	CHARBONNEL	ARS			
Madame	Françoise	DAMIEN	SEBL	X		
Madame	Noémi	DEBAT	SEBL	X		
Monsieur	Jean-Marc	DUBOULET	AELB			
Monsieur	Jean-Marc	GOARNISSON	CD29, SEA			
Monsieur	Guillaume	HOEFFLER	DDTM, SEB			
Madame	Sandrine	OLLIVIER	Conseiller aux décideurs Locaux - DGFIP		X	
Monsieur	Christophe	ROSSO	SUEZ			
Madame	Sandra	ROUDAUT	Mairie KERNILIS			
Monsieur	David	SCANF	SUEZ			
Monsieur	Francis	TAILLEBEAU	SUEZ		X	
Monsieur	Patrice	UGUEN	SUEZ			
	13			2	3	